

## LE PROGRAMME DE BOURSES FRANCE EXCELLENCE DESCARTES

Les bourses France Excellence Descartes soutiennent les étudiants de l'enseignement supérieur néerlandais qui souhaitent poursuivre leur master dans des domaines variés en France.

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les bourses France Excellence Descartes sont réservées à des étudiants ayant un projet d'études en France sérieux, cohérent et motivé. Il est donc indispensable de bien se renseigner sur la page études en France avant de présenter sa candidature pour une bourse : <https://institutfrancais.nl/etudier-en-france-comment-sorganiser/>

### Conditions d'éligibilité

- Être étudiant titulaire d'au moins un diplôme néerlandais de niveau licence, inscrit dans un établissement d'établissement supérieur néerlandais ou ayant récemment obtenu un diplôme de licence.
- Toutes les nationalités sont éligibles, à l'exception des étudiants de nationalité française.
- La maîtrise de la langue française n'est pas obligatoire, elle sera appréciée en fonction de la formation choisie et de la langue d'enseignement.
- Seuls les candidats qui ne sont pas encore en France seront éligibles. Les candidats qui suivent déjà une formation à une université française ne peuvent pas se candidater.

### Thématiques éligibles

- Sciences fondamentales et sciences exactes ;
- Disciplines techniques, de sciences appliquées et de sciences de l'ingénieur ;
- Droit, économie, sciences sociales et humaines, commerce international, management, sciences politiques ;
- Langue et littérature françaises, histoire, histoire de l'art.

### Bénéfices liés à l'obtention d'une bourse "France Excellence Descartes"

- **Allocation mensuelle** d'environ 860 € par mois pendant dix mois (septembre 2024-juin 2025) ;
- Divers avantages liés au **statut de boursier** du gouvernement français (aide au logement, vie étudiante, etc.) ;
- La **prise en charge de l'aller-retour** Pays-Bas-France ;
- **Accès prioritaire** aux chambres d'étudiants au collège néerlandais de Paris ;
- Devenir **membre du réseau** France Alumni <https://www.francealumni.fr/en/>.

## COMMENT CANDIDATER À LA BOURSE "FRANCE EXCELLENCE DESCARTES" ?

Le dépôt des candidatures se fait par mail adressé à Marnix Satter : [marnix.satter@institutfrancais.nl](mailto:marnix.satter@institutfrancais.nl).

### Pièces constitutives du dossier de candidature

- Un CV avec photo.
- Une lettre de motivation précisant dans quelle mesure le projet d'études en France s'inscrit dans le parcours académique et professionnel de l'étudiant.
- Les copies des diplômes universitaires et relevés de notes.
- Deux lettres de recommandation d'un professeur ou d'un professionnel.
- Une attestation d'inscription ou d'acceptation si vous avez déjà pris contact ou été accepté par un établissement d'enseignement supérieur français.

**Les dossiers doivent être rédigés en français ou en anglais uniquement.**

*\* Les candidats présélectionnés présenteront leur dossier sous forme d'un pitch devant un jury à l'Institut français NL au sein de l'ambassade de France à la Haye.*

*\* Il appartient au candidat d'accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des établissements d'enseignement supérieur français choisis. Les délais d'inscription pédagogique et d'administration variant d'un établissement à l'autre, il est fortement recommandé aux candidats de ne pas attendre l'attribution des bourses pour entrer en contact avec les établissements. Consultez notre page Études en France pour en savoir plus : <https://institutfrancais.nl/etudier-en-france-comment-sorganiser/>*

*\* L'attribution définitive de la bourse ne sera effective qu'après l'acceptation du lauréat par un des établissements français préalablement choisis. L'attribution de la bourse ne vaut ni ne remplace l'acceptation et l'inscription auprès d'un établissement français d'enseignement supérieur.*

*\* Les bourses France Excellence Descartes ne peuvent pas être cumulées avec d'autres bourses octroyées par le gouvernement français, des bourses de l'AUF ou du programme Erasmus+.*

*\* Les candidats sélectionnés s'engagent à suivre la formation pour laquelle la bourse leur a été attribuée, informer régulièrement l'Institut français NL du déroulement de leur séjour, ainsi que participer à leur retour à certaines activités organisées autour des bourses de mobilité et au réseau France Alumni Pays-Bas.*

### Date limite de candidature

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 avril 2024.

## Calendrier

- **Wébinaire d'information sur tous les programmes de bourses** : 19 mars 17h00-18h00.
- **Présentation devant un jury** : début mai 2024
- **Annonce des lauréats** : mi-mai 2024
- **Soirée des lauréats** : 20 juin 2024 à la Résidence de France à La Haye.

## Partenaires

- **Mis en place par** : Institut français NL, Campus France ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- **Coordonné par** : Institut français NL
- **En partenariat avec** : Collège néerlandais